**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2024**

Le conseil s’est réuni sous la présidence de Christel Guillerm, Maire

1/Vote des taux d’imposition 2024

Ils ont été fixés comme suit :

Foncier bâti : 38.45 %

Foncier non bâti : 54.15 %

Taxe habitation résidences secondaires : 10.93 %

Total des recettes attendues au titre des contributions directes : 243 438 €

2/Vote des budgets primitifs 2024. Ils ont été votés à l’unanimité et se décomposent comme suit :

Le budget général, d’un montant de 1 154 019.48 €, s’équilibre en section de fonctionnement à 589 028.00 € et en investissement à 564 991.48 €. Les principaux investissements sont :

Remboursement du capital de la dette : 47 000 €

Programme voirie : 66 000 €

Acquisition matériel divers : 11 300 €

Réhabilitation Ilot bourg : 100 000 €

Travaux Chapelle Saint Eloi : 9 000 €

Travaux Chapelle Lansalaün suite tempête Ciaran : 38 000 €

Extension bâtiment Services Techniques : 68 000 €

Remplacement des jeux école et réfection du mur de la cour : 18 500 €

Budget annexe du Service assainissement

D’un montant de 114 489.95 €, il s’équilibre en section de fonctionnement à 25 190.83 € et en investissement à 89 299.12 €.

3/Le conseil municipal valide le déclassement et la vente d’une portion de terrain du domaine public au lieu-dit Tronjoly.

4/ Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2022/2023 pour le transport scolaire communal pour l’année en cours et instaure la gratuité à partir du 4ème enfant transporté.

5/ La proposition du Crédit Agricole a été retenue pour l’ouverture d’une ligne de trésorerie d’un montant de 100 000 €.